

AIR FRANCE

COLLABORE AUX EXPULSIONS

-Le jeudi 12 janvier, le vol Air France Paris-Douala doit faire demi-tour alors qu'il est déjà engagé sur le tarmac : plusieurs personnes sont debout dans l'avion et se révoltent contre l'expulsion d'un homme monté de force par plusieurs policiers.

-Le samedi 15 janvier, V, une dame thaïlandaise, doit être expulsée via le vol Air France Paris-Bangkok. Elle laisse ici son mari gravement malade et une vie d'exploitation à fabriquer des petits pulls à la mode pour de grandes marques françaises. Des personnes se rendent à l'embarquement pour informer passagers et passagères de la situation de V. S'apercevant de leur présence, le personnel Air France appelle la police et les accuse d'« incitation à l'émeute ». V a été expulsée.

-Le jeudi 20 janvier, un Malien dit sans papiers est embarqué de force sur le vol Air France Paris-Bamako. Il proteste. Plusieurs personnes à bord se solidarisent avec lui. Des membres d'Air France essaient de les calmer en leur faisant croire que l'expulsé serait un dangereux criminel, une technique souvent employée pour calmer les passagers mécontents des expulsions. Plusieurs escouades policières montent à bord et débarquent 14 protestataires pour les placer en garde à vue. Le

monsieur qui devait être expulsé est également redescendu de l'avion.

-Durant cette même semaine 4 personnes sont placées en détention préventive pour leur participation à la lutte contre les expulsions. Plusieurs d'entre elles sont accusées d'avoir participé à des occupations d'agences Air France début 2010 pour dénoncer la participation de la compagnie à la machine à expulser. Air France et notamment l'agence Opéra avait porté plainte contre ces occupations.

-Depuis plus de 15 ans Air France est pointée du doigt pour son rôle majeur dans la course aux expulsions. A chaque fois les responsables de l'entreprise mettent en avant le fait qu'en tant que compagnie nationale ils n'ont pas d'autre choix que de se plier à la volonté de l'Etat français.

-Pourtant même lorsqu'il s'agit d'expulser des personnes pour le compte d'un autre Etat que la France, Air France prête main forte.

Ainsi, en janvier 2008 ce sont 2 ressortissants congolais qui sont expulsés des États-Unis vers le Congo Brazzaville via un vol Air France. A Roissy ils sont escortés par des policiers américains et résistent à leur embarquement forcé. violemment frappé l'un d'eux vomit dans l'avion et tâche de sang les parois de l'appareil. Le commandant de bord n'intervient pas. Le personnel au sol refuse de se rendre complice et de nettoyer l'avion, c'est le chef de cabine qui efface les traces du tabassage.

-En septembre 2008, une jeune Camerounaise expulsée du Royaume-Uni est montée de force sur un vol Air France par des gardes de sécurité anglais

aidés par des flics français. Suite aux coups qu'elle reçoit, elle fait une hémorragie. L'équipage Air France l'embarque tout de même mais à l'arrivée les autorités camerounaises refusent de la laisser entrer sur le territoire craignant qu'elle ne meurt. Réacheminée en Grande-Bretagne par la compagnie, elle passera plusieurs semaines dans un fauteuil roulant.

-Selon la convention de Tokyo, un commandant de bord a pourtant le pouvoir de faire redescendre qui il veut à bord de son appareil. Si comme le prétend Air France les pilotes demandaient leur consentement aux personnes expulsées, la plupart seraient redescendues de l'avion et les clients d'Air France ne seraient pas obligés de protester.

-La collaboration d'Air France à la gestion des flux migratoires va de toute façon encore plus loin. En effet, non content de s'enrichir en expulsant quotidiennement sur ses vols commerciaux, Air France a depuis 2003 franchit un nouveau pas dans sa collaboration active aux expulsions en se portant partie civile pour réclamer des dommages et intérêts à celles et ceux qui passent en procès pour s'être opposés à des expulsions à bord de leur avion.

-L'état français comme la plupart des États européens a fait de la chasse aux personnes dites sans papiers une priorité. Pour cela il a besoin de collaborateurs zélés. En tant que transporteur, Air France, comme d'autres compagnies telles Aigle Azur, en fait partie. Il ne tient qu'à nous de faire savoir que nous n'apprécions pas cette collaboration active.

Ni expulsion ni rétention, liberté de circulation et d'installation pour tous !